

**Assemblée générale**

Distr. générale  
25 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**

Points 44 et 141 de l'ordre du jour

**Question de Chypre****Projet de budget-programme pour 2021****Lettre datée du 24 novembre 2020, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 24 novembre 2020, qui vous est adressée par le Représentant de la République turque de Chypre-Nord, Mehmet Dânâ.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 44 et 141 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent,  
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**



## **Annexe à la lettre datée du 24 novembre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En réponse aux déclarations faites par les représentants chypriotes grecs à la 7<sup>e</sup> séance de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, tenue le 18 novembre 2020 au titre du point 141 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour 2021 : missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », ainsi que lors d'une réunion informelle tenue sur la même question le 17 novembre 2020, je vous écris pour rétablir les faits à propos de certains des points soulevés concernant la mission de bons offices que vous avez effectuée à Chypre.

Tout d'abord, je tiens à souligner que les Chypriotes turcs se voient toujours privés d'un droit légitime de représentation dans les instances internationales et de participation aux travaux de celles-ci, y compris les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, ce qui empêche concrètement la partie chypriote turque, en sa qualité d'égale copropriétaire de l'île, d'être entendue, et permet aux représentants chypriotes grecs de déformer de manière flagrante des faits historiques et juridiques concernant l'île.

Nous sommes tous conscients de la nature technique des travaux de la Cinquième Commission. Cependant, outre qu'il est trompeur de se fonder, pour établir le plan de travail du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, sur la supposition totalement erronée que les efforts menés en vue de parvenir à un règlement mutuellement acceptable à Chypre se poursuivront comme à l'accoutumée, cela compromet la bonne exécution par ledit Bureau de sa mission. Une fois de plus, les négociations seront vouées à l'échec.

Ainsi, il est inacceptable qu'il ne soit pas tenu compte dans ledit projet de budget du changement de gouvernement intervenu à Chypre-Nord à l'issue de l'élection présidentielle d'octobre 2020 et qu'un éventuel nouveau processus politique y soit qualifié de « reprise de véritables négociations », car cela ne correspond pas à la réalité. Lors de l'établissement d'un projet de budget pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) et la planification des activités qui seraient financées par les ressources demandées, l'ONU ne peut ignorer le fait que, à l'issue de l'élection présidentielle d'octobre, il y a eu un changement de direction et que le nouveau mandat donné par la population chypriote turque aura certainement une incidence sur les paramètres qui encadreront le processus de négociations d'un règlement à Chypre. Il doit être clairement compris que ce nouveau mandat est la conséquence directe du refus opiniâtre de la partie chypriote grecque de partager le pouvoir et les richesses avec la partie chypriote turque au sein d'une fédération, qui a conduit au rejet massif du plan de règlement global du problème de Chypre par la population chypriote grecque lors des référendums distincts et simultanés tenus dans les deux parties de l'île en 2004, ainsi qu'à l'échec de la Conférence de Chypre tenue en 2017. Après plus de 50 ans de négociations marquées par des échecs répétés, il est grand temps pour l'ONU d'appeler à la tenue d'une réunion quinquépartite visant à débattre de la manière de sortir les deux peuples de l'île et la région de cette dangereuse impasse.

Les négociations conduites sur un cadre de règlement déterminé échouant depuis 50 ans, il n'est plus permis de douter qu'un attachement obstiné au même carcan ne peut mener qu'à la perpétuation et à la consolidation du non-règlement du problème de Chypre et, par conséquent, du statu quo dans l'île, ce que toutes les parties intéressées estiment inacceptable et non viable. À cet égard, il convient de rappeler que, dans sa résolution [367 \(1975\)](#), le Conseil de sécurité a souligné que l'objectif de la mission de bons offices à Chypre était que les deux parties

---

« parv[iennent] librement à une solution prévoyant un règlement politique ». Il va sans dire que toute tentative d'imposer un cadre de règlement aux deux parties à Chypre est dénuée de tout fondement juridique ou moral et compromet de toute évidence les efforts que vous menez en vue d'un règlement négocié à Chypre. Comme vous l'avez souligné à juste titre dans votre dernier rapport sur votre mission de bons offices à Chypre (S/2020/685), « il n'est pas question de reproduire les mêmes schémas ».

Il ne sera possible d'éviter « les mêmes schémas » qu'en apprenant de l'expérience et des échecs des négociations passées afin que l'avenir soit couronné de succès. Ce que nous attendons de l'ONU, et plus généralement de la communauté internationale, est qu'elles respectent la volonté des deux peuples de Chypre et leur droit inhérent et inaliénable à discuter et décider librement de l'avenir qu'ils envisagent pour eux-mêmes dans l'île.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 44 et 141 de l'ordre du jour.

Le Représentant de la République turque de Chypre-Nord  
(Signé) Mehmet **Dâna**

---